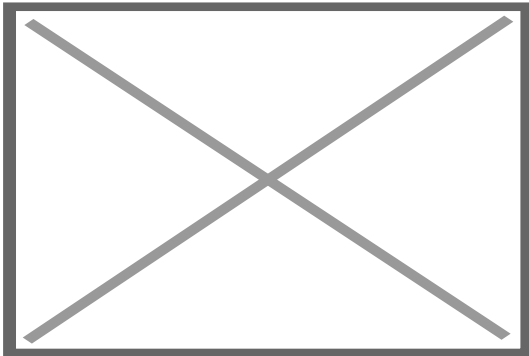


Action urgente : Aidez Ã libÃ©rer la dÃ©putÃ©e palestinienne Khalida Jarrar

## Description



**ADDAMEER** â?? Association de Soutien aux Prisonniers et de DÃ©fense des Droits de lâ??Homme

**21 juin 2018**

Le 14 juin 2018, nous avons appris que lâ??ordre de dÃ©tention administrative de Khalida Jarrar sera renouvelÃ© pour quatre mois supplÃ©mentaires. Cette nouvelle est dÃ©solante et accablante, mais nous est habituelle. Lâ??audience de confirmation se tiendra le 2 juillet 2018. Le nouvel ordre doit prolonger sa dÃ©tention de quatre mois supplÃ©mentaires, ce qui veut dire quâ??il expirerait fin octobre 2018.

Cela signifierait que Khalida aura Ã©tÃ© dÃ©tenue en prison, sans charges ni procÃ©s, pendant 16 mois.

Comme nous lâ??avons dit prÃ©cÃ©demment, Khalida est une courageuse militante des droits de lâ??Homme qui sâ??est engagÃ©e Ã utiliser tous les outils juridiques disponibles pour acquÃ©rir les droits fondamentaux du peuple palestinien.

En Cisjordanie palestinienne occupÃ©e, lâ??armÃ©e israÃ©lienne est autorisÃ©e Ã Ã©mettre des ordres de dÃ©tention administrative contre les civils palestiniens sur la base de lâ??Ordre Militaire 1651. Cet ordre donne pouvoir au commandement militaire de dÃ©tenir un individu pour des pÃ©riodes jusquâ??Ã six mois renouvelables sâ??il a des Ã« raisons suffisantes sur lesquelles sâ??appuyer pour prÃ©sumer que la sÃ©curitÃ© de la zone ou la sÃ©curitÃ© publique requiÃ©rent la dÃ©tention Ã». A la date dâ??expiration ou juste avant, lâ??ordre de dÃ©tention est frÃ©quemment renouvelÃ©. Ce processus peut se poursuivre indÃ©finiment.

Cette pratique de la dÃ©tention arbitraire est une grave violation du droit international et des standards des droits de lâ??Homme, particuliÃ©rement des articles 78 et 72 de la QuatriÃ©me Convention de GenÃ©ve qui dÃ©clarent quâ??un individu accusÃ© a le droit de se dÃ©fendre. Elle viole aussi lâ??Article 66 de la QuatriÃ©me Convention de GenÃ©ve et les normes fondamentales dâ??un juste procÃ©s.

Addameer croit que la d'attention de Jarrar viole les standards internationaux d'un juste proc's puisque les ordres de d'attention administrative se fondent sur une information secr'te. Ainsi, lorsque la date de comparution sera fix' pour confirmer son renouvellement, elle ne sera pas pr'sente. Malgr' tout, il est de la plus haute importance que nous fassions tout ce qui est possible pour pousser les autorit's d'occupation ' ne pas confirmer son ordre de d'attention administrative. Elle est une militante des droits de l'Homme honn'ate, fond' sur des principes et engag' et elle m'rite tout le soutien que nous pouvons lui apporter.

### **Comment vous pouvez aider**

Il y a donc une s'rie de fa'ons pour les supporters internationaux de pouvoir assister Khalida :

#### **1. *Contactez directement les preneurs de d'cision***

Ci-dessous, vous trouverez la liste d'atill' des preneurs de d'cision pertinents. SVP, r'servez une minute de votre journ' et contactez les directement pour les exhorter ' lib'rer Khalida.

#### **2. *Contactez vos propres repr'sentants***

Quel que soit votre pays, si vous avez acc's ' vos repr'sentants, SVP contactez les directement ' ce sujet. La pression se construit en faisant pression sur ceux qui 'couteront et feront passer le message jusqu' en haut de la cha'ne des preneurs de d'cision. La seule fa'on d'y arriver, c'est d'atteindre une quantit' suffisante de personnes qui exprimeront le d'sir que votre gouvernement agisse ' ce sujet.

#### **3. *Organisez une action solidaire***

Cela ne veut pas dire organiser une manifestation ou occuper la rue. Vous pouvez 'veiller l'attention sur cette question en projetant un film, en menant un d'bat ou m'ame en tenant une table sur un march' local. Soyez inventifs, mais le but est d'informer et d'engager.

Plus que jamais, nous esp'ons que des supporters du monde entier pourront s'engager et d'fendre le sort des prisonniers palestiniens. Nous avons v'cu 70 ans d'inaction et de d'sint'r't des principaux preneurs de d'cision ; maintenant la responsabilit' nous revient. Si vous avez besoin d'aide pour y arriver, surtout n'h'sitez pas ' nous contacter ' [info@addameer.ps](mailto:info@addameer.ps).

#### **Ministre de la D'fense**

Avigdor Lieberman

Minist' de la D'fense

37 rue Kaplan

Hakiryia

#### **Procureur G'n'ral**

Avichai Mendelbilt

Minist' de la Justice

27 rue Salah al-Din

Jerusalem 91010, Isra'l

---

Tel Aviv 61909, Israël

Fax : +972 2 53033367

Fax : +972 73 323 3300

Email : [minister@mod.gov.il](mailto:minister@mod.gov.il)

Email : [pniot@mod.gov.il](mailto:pniot@mod.gov.il)

-

**Juge Avocat Général de l'Armée**

**Commandeur de l'OIF à Cisjordanie**

Général de brigade Sharon Afek

Général de brigade Roni Numa

Hakiryia, Tel Aviv, Israël

Commandement Central GOC

Fax : +972 3 569 4526

Poste militaire 01149, Bataillon 877

Email : [Mag@idf.gov.il](mailto:Mag@idf.gov.il)

Forces de Défense Israéliennes, Israël

Fax : +972 2 530 5741 , +972 2 530 5724

-

**Premier ministre Benjamin Netanyahu**

**Bureau du Premier ministre**

**Jérusalem**

**3 rue Kaplan, Hakiryia**

**91950**

**Fax : +972-2-6496659**

**Email : [bnetanyahu@KNESSET.GOV.IL](mailto:bnetanyahu@KNESSET.GOV.IL)**

-

-

-

*Cher,*

-

*Je vous écris aujourd'hui pour exiger la libération immédiate de la députée palestinienne Khalida Jarrar, qui est sous détention administrative depuis juin 2017.*

-  
*Khalida Jarrar est en prison depuis le 2 juillet 2017, sans charges ni procès. Son ordre de détention administrative court le risque d'être renouvelé le 30 juin 2018. Khalida a été retenue en Détention Administrative à une autre occasion en 2015, avant d'être condamnée à 15 mois de prison par un tribunal Militaire israélien. Sous pression internationale, elle a été libérée en juin 2016. Depuis juillet 2017, elle a vu sa détention administrative renouvelée une fois.*

-  
*J'exige la libération immédiate de Khalida Jarrar et la fin de la politique de détention administrative fondée sur la base d'informations soi-disant secrètes. Il s'agit d'une tentative pour empêcher les députés palestiniens et les défenseurs des droits de l'Homme, tels que Khalida Jarrar, de consacrer leur vie à l'obtention de leur dignité fondamentale par les Palestiniens. Sa détention continue est arbitraire et injuste et j'exige sa liberté immédiate.*

-  
*Cordialement votre,*

-  
Traduction : J. Ch. pour l'Agence Médias Palestine

Source : [Addameer](#)

**date créée**  
2018/06/26